



Projet Pédagogique Secteur Jeunes Ville de GRAY Année 2024/2025

Public de 11 ans / 17 ans

Secteur Jeunes

19 rue Victor Hugo

70100 GRAY

03 84 64 82 71

TABLE DES MATIERES

Présentation	3
Projet éducatif de la ville de Gray	3
1. ORGANISATEUR	3
1.1 LA VILLE DE GRAY	3
2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE	4
2.1 LE LIEU	4
2.2 LES LOCAUX	4
2.3 LE PUBLIC	4
2.4 LES PARTENAIRES	5
2.5 LE BUDGET	6
3. EQUIPE D'ANIMATION	5
4. OBJECTIFS DE L'EQUIPE	6
5. OBJECTIFS PEDAGOGIQUE	6
6. FONCTIONNEMENT	8
7. INSCRIPTIONS	8
8. LES POINTS NON NEGOCIABLES	8
9. LA COMMUNICATION	9
10. EVALUATION	9
11. THEME DE L'ANNEE MANGER BOUGER	10

PRESENTATION

Le projet pédagogique est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil. Il résulte d'une préparation collective et traduit un engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Le projet pédagogique découle du projet éducatif de la ville de Gray.

Il est à disposition de tous (intervenants, animateurs, mineurs, famille, partenaire ect...)

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées. Il permet de donner du sens pédagogique aux actions réalisées.

LE PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE GRAY

Les professionnels de la jeunesse liées au projet éducatif de la ville de Gray s'inscrivent dans une fonction éducative et ludique complémentaire du milieu scolaire, des partenaires et de la famille, en favorisant l'épanouissement des jeunes.

Les acteurs de la jeunesse devront soutenir les parents dans leur autorité et leur responsabilité, en proposant des services d'accueil adaptés à la diversité des âges des enfants et des situations familiales, en facilitant l'accès à des loisirs éducatifs de qualité, en privilégiant des relations de coopération entre les parents. Ils devront être des accompagnants en situation de détresse en proposant des lieux d'accueil, d'écoute et de conseil.

Celui-ci favorise la cohésion des équipes et leur sentiment d'appartenance à la collectivité. Il permet une dynamique de travail commune et d'harmoniser les pratiques.

Ce projet sont disponibles pour les familles et les partenaires éducatifs.

1. ORGANISATEUR

1.1 LA VILLE DE GRAY

La commune est le premier territoire de vie quotidienne des familles. Même si la vie professionnelle et la vie sociale conduisent de plus en plus les populations à traverser de multiples territoires de vie, s'agissant de la vie familiale, l'ensemble constitué par le domicile, l'école fréquentée et les services publics de proximité dessinent un territoire de vie privilégié. La commune a donc le devoir de veiller au « bien vivre ensemble » sur ce territoire et de répondre aux besoins des enfants, des adolescents et des familles. Sa démarche pédagogique concernant la jeunesse, s'appuie sur 5 axes pour proposer un mode d'organisation et d'action qui devront répondre au mieux aux besoins et aux attentes des jeunes.

- Rendre accessibles et attractives les propositions d'accueil et de loisirs des jeunes.
- Favoriser les actions en lien avec l'autonomie du jeune.
- Favoriser les actions en lien avec l'environnement
- Favoriser l'épanouissement du jeune
- Mener des actions en lien avec la tolérance et la solidarité

2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

2.1 LIEU

L'accueil des Jeunes se déroule dans les locaux de Récréa 'Gray au 19 rue Victor Hugo 70100 GRAY.

Le numéro de téléphone est le 03 84 64 82 71.

L'adresse électronique est secteurjeunes@ville-gray.fr.

Articles de référence : L.227-5 et R.227-2 du Code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 3 Novembre 2014L'accueil est déclaré auprès de Jeunesse et sports.

2.2 LES LOCAUX

L'accueil est composé d'une salle principale avec coin détente, coin activités. Les jeunes ont accès à une salle pour préparer ou réchauffer les repas. Un espace toilette (WC/Lavabos) est également à disposition.

Les jeunes ont également accès au parc public de la maison pour tous et d'une cour arrière.

Les jeunes ont la possibilité d'aménager et de meubler la salle selon leur envie.

2.3 LE PUBLIC



ADOLESCENTS DE 14 À 17 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

<p style="text-align: center; background-color: #e67e22; color: white; padding: 5px; margin: 0;">BESOINS ET INTÉRÊTS</p> <ul style="list-style-type: none"> Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement) Besoin d'affection, de sécurité et de communication Besoins sexuels Affirmation de la personnalité, besoin d'indépendance et d'autonomie Recherche de ses limites, de celles des autres et du système en général Besoin de discussions, de réflexions, ambivalence dans les comportements (besoin de groupe et de solitude... besoin de se dépenser à fond, et de ne rien faire) Besoin de conflits (opposition systématique) Négation des valeurs : idéalisation mais aussi identification (modèles) 	<p style="text-align: center; background-color: #2980b9; color: white; padding: 5px; margin: 0;">ACTIVITÉS POSSIBLES</p> <p style="text-align: center; font-size: small;">Les activités sont organisées collectivement, laissant des possibilités d'initiatives, de propositions, de choix et éventuellement de refus</p> <ul style="list-style-type: none"> Sports collectifs Jeux de coopération Jeux de rôle Organisation de débats, matchs d'impro, moments de discussions et d'échanges Activités d'expression très élaborées (techniques audiovisuelles et informatiques, etc.) Activités créatives très élaborées Lecture et musique Activités autogérées (sous la supervision d'un adulte)
--	---



L'adolescence ne se caractérise pas uniquement par les changements physiques typiques de cette période. En effet, il s'agit d'un moment de la vie rempli de transformations émotionnelles et psychologiques aussi importantes que celles qui sont d'ordre physique.

Les adolescents se questionnent sur leur identité et ressentent un besoin grandissant d'indépendance. Il s'agit également d'une période de confusion où le jeune oscille entre son désir d'autonomie et celui d'être encore dépendant de ses parents.

Les amitiés prennent également une plus grande importance. De plus, la pression des pairs augmente et des changements comportementaux se produisent, créant parfois des conflits entre le jeune et ses parents ou adultes référents (animateurs par exemple). Rempli d'insouciance, se sentant invulnérable, l'adolescent recherche de nouvelles expériences et peut parfois s'exposer à **des** situations dangereuses ou néfastes pour son bien-être ou sa santé : consommation de tabac, d'alcool ou de drogues, conduite automobile ou comportements sexuels à risques, etc.

L'adolescence comporte également son lot de décisions difficiles auxquelles le jeune doit faire face, ce qui engendre toutes sortes d'émotions. Beaucoup de patience et de compréhension sont nécessaires

L'accueil pourra accueillir 12 jeunes de 11 ans à 17 ans. Tous les jeunes de la ville et des alentours pourront adhérer au secteur jeunes.

2.4 LES PARTENAIRES

- Les familles
- Les différents services de la ville
- Centre social Cap'Gray
- La mission locale
- La CAF
- Le foyer Afsam

- La CCVG
- Les associations du territoire
- Les centre médico éducatif et social du territoire.

- Les collèges et lycées de la ville :

Les objectifs de ce partenariat sont de définir un partenariat entre la Ville de Gray et les collèges afin de proposer des interventions d'animation jeunesse les mercredis matin et/ou à la pause de midi après le repas. Ces interventions auront lieu durant l'année scolaire 2024/2025, selon le calendrier défini en commun accord.

Favoriser l'épanouissement personnel des élèves à travers des activités ludiques, culturelles et sportives.

Encourager le développement des compétences sociales et des valeurs citoyennes.

Renforcer les liens entre la Ville et les établissements scolaires.

Proposer des temps d'animation en complémentarité avec le projet éducatif des collèges.

Les interventions proposées dans le cadre de ce partenariat sont les suivantes :

- **Mercredis matin** : Animation éducative, ludique et sportive de 10h à 12h
- **Midi après le repas** : Activités récréatives et d'épanouissement personnel de 13h30 à 14h

Les activités seront assurées par un animateur qualifié du secteur jeunes de la Ville. Ces interventions seront adaptées aux besoins des élèves et respecteront les directives pédagogiques des établissements scolaires.

Chaque partie s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les activités prévues dans le cadre de cette convention. La Ville est responsable des animateurs qu'elle met à disposition et le Collège est responsable de la sécurité des élèves durant leur présence dans les locaux.

2.5 LE BUDGET

Chaque année les conseillers municipaux se réunissent afin d'attribuer un budget pour le secteur jeunes. Ce sera au responsable du secteur d'échanger avec les jeunes pour réaliser un budget prévisionnel. Ensuite chaque idée d'investissement, de projets, de sorties, séjours, matériel sera validé auprès de l'organisateur à l'aide d'un devis et bon de commande.

3. EQUIPE D'ANIMATION

Le responsable du secteur jeunes situe son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.

- Il conduit un projet pédagogique en référence avec le projet éducatif.
- Il gère les relations avec les différents partenaires
- Il a en charge la gestion quotidienne de l'espace jeunes
- Il associe les parents à la vie du Secteur Jeunes.
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement
- Le respect de la mise en œuvre du projet pédagogique par son équipe d'animation.
- L'organisation interne : appel et pointage, détailler les fiches sanitaires pour un meilleur suivi
- L'organisation logistique des activités et actions menées tout en veillant au respect du budget.
- Le rangement, la saisie des inscriptions, création des plaquettes de communication.
- La sécurité physique et affective des enfants dans sa structure

4 OBJECTIFS DE L'EQUIPE

- Aller à la rencontre des jeunes du territoire
- Donner l'envie aux jeunes d'être les créateurs d'idées et d'innovation
- Avoir des connaissances sur son public
- Réalisé des actions en partenariat avec d'autres
- Proposer des activités diversifiées
- Se former en tant que professionnel jeunesse

5.OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ENVERS LES JEUNES

Les jeunes viennent au secteur jeunes pour se rencontrer et se retrouver. Nous pensons et organisons les sorties et les activités ensembles. Lors des vacances scolaires, nous planifions le



programme en collectivité. L'échange par semaine sera réalisé avec les jeunes pour parler des différents projets et activités.

1. Informer, accompagner, sensibiliser et prévenir
2. Favoriser la responsabilité et l'autonomie du jeune
3. Favoriser l'apprentissage du jeune sur la citoyenneté
4. Intégrer les familles dans ce dispositif

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
Informé, accompagner, sensibiliser et prévenir	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les comportements à risque. - Permettre la valorisation de soi. - Mise en place de soirées/débats - Informer les jeunes sur les organismes (mission locale ect...) - Travailler sur des projets et des objectifs en commun avec les Partenaires (collèges, Mission Locale, Gendarmerie...) - Panneau d'affichage Aide à la recherche de stage. - Formation des animateurs - Accompagner le public pour l'amener à grandir par des projets de prévention des conduites à risques. - Collaboration avec des partenaires professionnels, institutionnels et Locaux.
Favoriser la responsabilité et l'autonomie du jeune	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place de jeunes référents sur des projets -Associer les jeunes à la création des activités et projets - Les laisser participer à l'aménagement du local - Laisser la libre utilisation du matériel - Ecrire ensemble le règlement intérieur - Organiser et planifier des tâches quotidiennes - Encourager la prise d'initiative - Tenue du cahier de traçabilité
Favoriser l'apprentissage du jeune sur la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des règles de vie ensemble et veiller à leur application - Permettre à chacun de s'exprimer, soumettre des idées - Intégrer et impliquer tous les jeunes - Faire participer les jeunes sur des actions locale - Les informer sur la notion de "bon citoyen" - Faire des actions avec le conseil municipal des jeunes
Intégrer les familles dans ce dispositif	<ul style="list-style-type: none"> -Inclure les familles dans les projets -Être rassurant et un soutien pour les familles

L'équipe d'animation aura pour but d'inclure les jeunes dans les prises de décisions du secteur. Ils seront acteurs des loisirs.

6. FONCTIONNEMENT

Les jeunes bénéficient d'un accès libre au secteur sur ces temps d'accueils :

Période scolaire	Période extrascolaire
Lundis, Mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30	Tous les jours de la semaine de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Mercredi 14h00 à 18h30	
Quelques samedis de 14h00 à 18h30	Fermeture : Les deux semaines de vacances scolaires de Noël et les 3 semaines de vacances scolaires de juillet.
Des projets peuvent également se réaliser sur des vendredis soir	

Les jeunes peuvent prendre leur repas dans la salle mise à disposition s'ils ne peuvent pas rentrer chez eux le temps du midi.

Les locaux sont entretenus par les jeunes quotidiennement accompagnés du responsable du secteur, les plus grosses tâches sont assurées par l'agent d'entretien.

L'animateur veille à se déplacer avec un moyen de communication, une trousse à pharmacie qui doit être contrôlée régulièrement.

L'animateur veille à la bonne utilisation du matériel et au bon déroulement de l'activité.

Les règles de vie seront établies avec les jeunes ce qui leur permet d'avoir un cadre et elles seront affichés dans la salle d'accueil.

7. INSCRIPTIONS

Le jeune devra fournir un dossier d'inscription complet comprenant :

- Une fiche individuelle de renseignements
- Une attestation d'assurance civile
- La fiche sanitaire
- Le numéro allocataire CAF
- Le règlement intérieur lu et signé

Les familles recevront une facture du trésor public d'une cotisation de 15 euros par an. La facture sera à régler directement au trésor public de Gray.

A leur arrivée, les jeunes se notent sur le cahier de présence en indiquant le nom/Prénom, heure d'arrivée et de départ.

8. LES POINTS NON-NEGOCIABLES

- La consommation d'alcool et/ou de produits illicites est interdite sous peine de sanctions voire d'exclusion de la structure.

- Les jeunes en état d'ébriété, ou sous l'effet de produit illicite ne sont pas autorisés à entrer et participer aux activités.
- Toutes formes de violences (verbale, psychologique ou physique) sont interdites.
- L'introduction de tout objet dangereux est interdite.
- Le non-respect du matériel est sanctionné par la réparation ou le remplacement de celui-ci.
- La consommation de cigarettes est interdite dans les locaux et durant les temps d'activités.
- Le téléphone portable est interdit lors des activités

9. LA COMMUNICATION

Les jeunes ou les familles pourront communiquer avec le secteur jeunes par mails, téléphone, page internet, les réunions d'informations.

Le responsable devra également faire connaître le dispositif avec l'aide de nos partenaires.

10. EVALUATION

L'équipe d'animation rédige un bilan périodique présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, article de presse, photos.

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.

Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées....).

Les jeunes vont évaluer avec l'animateur les différentes actions menées en regardant si :

– de qualité: clarté, pertinence, conformité, amélioration, originalité

–La quantité : fréquence.

–présence ou non de certains éléments typiques, caractéristiques d'images

Des évaluations seront aussi effectuées régulièrement avec les jeunes:

– A l'oral, tous autour d'une table avec un ordre du jour pour évaluer :

✓ Les activités

✓ La vie quotidienne

✓ Le local & environnement

✓ Les relations entre eux

✓ Les animateurs/Intervenants

✓ Les moyens mis à leur disposition

– A l'écrit, sous forme de jeux.

Le projet pédagogique peut évoluer en fonction des besoins des jeunes.

BOUGER ET BIEN MANGER - À LA DECOUVERTE D'UNE VIE SAINNE POUR LES ADOLESCENTS

Introduction :

La santé est un capital précieux et adopter de bonnes habitudes alimentaires et une activité physique régulière dès le plus jeune âge est essentiel pour cultiver un mode de vie sain. Ce projet pédagogique vise à sensibiliser les adolescents à l'importance d'une alimentation équilibrée et de l'exercice physique tout en leur fournissant les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur leur santé et leur bien-être.

Objectifs :

- Sensibiliser les adolescents aux principes d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique régulière.
- Promouvoir la compréhension des besoins nutritionnels spécifiques des adolescents.
- Encourager la pratique d'activités physiques variées et adaptées à leur âge et à leurs intérêts.
- Favoriser l'adoption de comportements alimentaires sains y compris la préparation de repas équilibrés.
- Renforcer la confiance en soi des adolescents dans leurs capacités à prendre soin de leur santé.
- Créer un environnement favorable à la promotion de modes de vie sains au sein de la communauté adolescente.

Activités :

- Ateliers éducatifs : Organiser des séances interactives pour présenter aux adolescents les principes d'une alimentation équilibrée, les groupes alimentaires, les besoins nutritionnels spécifiques à leur âge, et les bienfaits de l'activité physique sur la santé mentale et physique.
- Cours de cuisine saine : Proposer des ateliers de cuisine où les adolescents peuvent apprendre à préparer des repas équilibrés et délicieux. Mettre l'accent sur l'utilisation d'ingrédients frais et nutritifs ainsi que sur des techniques de cuisine saine.
- Séances d'activité physique : Organiser des séances d'exercices physiques variés adaptés à différents niveaux de forme physique et d'intérêts tels que le yoga, la danse, le jogging, etc. Encourager la participation active et promouvoir le plaisir de bouger.
- Éducation alimentaire : Inviter des professionnels de la santé, des nutritionnistes ou des diététiciens pour animer des conférences sur des sujets liés à la nutrition tels que la lecture des étiquettes nutritionnelles, la gestion des portions et la prévention des troubles alimentaires.
- Défis et jeux : Organiser des défis et des jeux ludiques pour renforcer les connaissances des adolescents sur la nutrition et l'activité physique. Par exemple, des quiz interactifs, des concours de recettes saines, ou des courses d'orientation sportives.

- Projet communautaire : Impliquer les adolescents dans des projets communautaires axés sur la promotion de modes de vie sains tels que des jardins communautaires, des événements sportifs locaux ou des campagnes de sensibilisation à la santé.

Conclusion :

En encourageant les adolescents à adopter des habitudes alimentaires saines et à rester actifs, nous investissons dans leur santé et leur bien-être à long terme. Ce projet pédagogique offre une occasion unique d'éduquer, d'inspirer, et d'encourager les adolescents à prendre en charge leur santé dès leur plus jeune âge pour une vie équilibrée et épanouie. En travaillant ensemble pour promouvoir le manger bouger, nous pouvons créer une génération d'adolescents en bonne santé, pleinement préparés à relever les défis de l'avenir.